

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation type des départements ministériels ;
- Sur proposition du Ministre de la Santé ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 mars 2016 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Salifou KONFE, Mle 32 483 G, Médecin de santé publique, est nommé Directeur général de la Santé.

ARTICLE 2 :

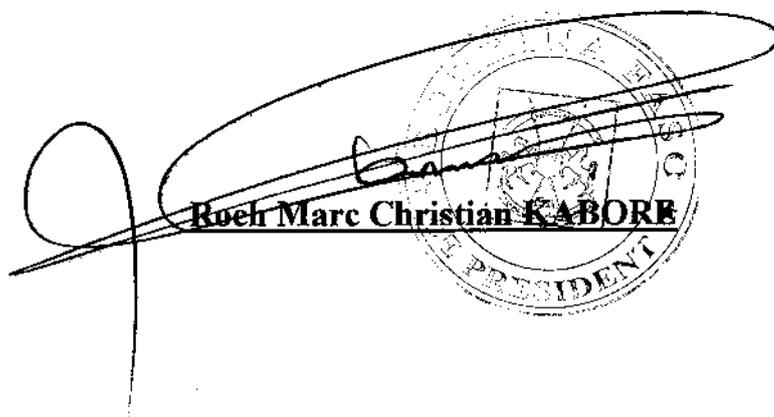
Le Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 23 mars 2016

Le Premier Ministre



Paul Kaba THIEBA



Roch Marc Christian KABORE



Le Ministre de la Santé



Smaïla OUEDRAOGO